



Les 3 MUNICIPALITÉS de la Vallée de Joux ont le plaisir de vous annoncer la réunification des CONTRÔLES DES HABITANTS dès à présent

Le bureau principal à l'Hôtel de Ville - Grand-Rue 31 - Le Sentier s'occupera des tâches suivantes pour tous les citoyens de la Vallée de Joux :

- Accueillir et informer les administrés
- Enregistrer les arrivées, les changements d'adresse et les départs
- Enregistrer les changements d'état civil
- Appliquer les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement des étrangers
- Établir les diverses attestations
- Émettre les demandes de cartes d'identité
- Maintenir à jour le registre des chiens

Les bureaux de L'Abbaye et du Lieu maintiendront les tâches suivantes pour leurs propres citoyens uniquement :

- Accueillir et informer les administrés
- Établir les diverses attestations
- Émettre les demandes de cartes d'identité

Les horaires des trois administrations communales restent inchangés.